

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération:  
33

Date de la convocation :  
18/09/2014

Date d'affichage : 22/09/2014

de la Commune de COGOLIN  
Séance du Lundi 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

**PRESENTS** : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Sébastien MACREZ - Monique LEBLANC - Jean-Jacques GABERT - Jeanne LAURITO - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Jean-François FARNET -

**POUVOIRS** : Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Malika OUAREZKI à Carole RUYZ / Patricia PENCHENAT à Marc-Etienne LANSADE /

Formalités de publicités effectuées, le :

Transmis en Sous-Préfecture de

DRAGUIGNAN, le 16 OCT. 2014

Visa du : 16 OCT. 2014

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'après toute nouvelle élection du Conseil Municipal, ce dernier établit, dans un délai de six mois, son règlement intérieur.

Monsieur le Maire donne lecture de ce règlement et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal, ci-joint.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'UNANIMITE.

Le Maire,



Marc-Etienne LANSADE

**N° 2014/106**

**REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

